

I- LOIS & ORDONNANCES

Loi d'habilitation n°2020-004/P.R / autorisant le Gouvernement, en application de l'article 60 de la constitution, à prendre par ordonnance toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la pandémie du COVID 19 et tous ses effets

**L'Assemblée Nationale a adopté ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :**

Article Premier : En application de l'article 60 de la Constitution, le Gouvernement est habilité à prendre par ordonnance, dans un délai de trois (3) mois à compter de la promulgation de la présente loi, toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la pandémie du COVID

19 et tous ses effets, sur l'ensemble du territoire national.

Article 2 : Le projet de loi de ratification des ordonnances prises, en vertu de l'article premier ci-dessus, devra être déposé devant l'Assemblée Nationale au plus tard le 15 juillet 2020.

Article 3 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée suivant la procédure d'urgence et au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le 22 Avril 2020

Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani
Le Premier Ministre

Ismail Ould Bedde Ould Cheikh Sidiya
Le Ministre de la Justice

Dr. Haimoud Ould Ramdane

Loi N° 2020 - 003 du 12 Février 2020 portant loi de règlement définitif du Budget de 2018.

L'Assemblée Nationale a adopté;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article premier: Les résultats définitifs de l'exécution de la loi de finances pour 2018 sont arrêtées conformément au tableau ci-après:

Nature	Charges (MRU)	Ressources (MRU)
A- Opérations à caractère définitif		
• Recettes fiscales		38 552 966 751,00
• Recettes non fiscales (hors pétrole)		10 614 781 203,10
• Recettes en capital		550 971 187,70
• Recettes pétrolières budgétisées (Retraits du FNRH)		3 119 710 000,00
• Recettes exceptionnelles (Dons compris)		1 504 781 187,20
• Dépenses de fonctionnement	26144843714,46	
• Dette publique	8 995 187 713,95	
• Intérêts	2 651 632 007,80	
• Amortissement	6 343 555 706,15	
• Dépenses communes et diverses	4211065480,42	
• Acquisition d'avoir fixes	9 489 235 327,54	
• Prêts consentis		
• Avances consenties		
B- Opérations à caractère provisoire		
• Comptes des prêts		455 000 000,00
• Comptes d'avances		